

RAPPORT ANNUEL 2023

Sur le prix et la qualité du service
public d'élimination des déchets



Bravo
et merci
à tous les
CHAMPIONS DU
QUOTIDIEN



Depuis 30 ans, votre geste de tri contribue à préserver
l'environnement et la qualité de vie de notre territoire.

ET ÇA, ÇA MÉRITE UNE MÉDAILLE !



Avec le soutien de



Un beau métier pour la planète !

www.smictom-alsacecentrale.fr





Focus

30 ans de progrès dans la gestion des déchets en Alsace Centrale	4
Nouvelles consignes de tri : défi relevé	6
Prévention et sensibilisation : des actions concrètes pour activer l'économie circulaire	8

Bilan d'activités 2023

Le SMICTOM d'Alsace Centrale	12
Les ressources humaines	14
La collecte	18
Le traitement	26
Indicateurs financiers	32
Mesures pour la santé et l'environnement	38

Édito

1994 – 2024 : 30 ans d'actions

Cette année, nous célébrons un anniversaire important pour l'Alsace Centrale : les 30 ans de la mise en place de la collecte sélective. Lancée en 1994, cette initiative a marqué une étape fondamentale dans notre démarche d'amélioration de la gestion des déchets. Elle fut également le point de départ de 30 années d'actions concrètes pour préserver l'environnement.

En 1995, la création des premières déchèteries a facilité le tri et la valorisation des déchets pour tous. En 2002, nous avons encouragé le compostage individuel, incitant les foyers à réduire leurs déchets organiques à la source. La décennie suivante a vu des avancées significatives, notamment en 2010 avec l'introduction de la redevance incitative et le lancement du premier Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA), inaugurant une nouvelle ère de responsabilisation collective. En 2011, nous avons initié la démarche « réemploi » en partenariat avec Emmaüs, permettant de donner une seconde vie à de nombreux objets.

Notre engagement pour l'environnement s'est intensifié en 2020 avec le démarrage de la collecte des biodéchets par apport volontaire, quatre ans avant l'obligation légale,

démontrant notre avance dans ce domaine. En 2022, la fermeture du Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) du Heidenbuhl a marqué un tournant décisif, avec 100 % des déchets produits en Alsace Centrale valorisés. Enfin, en 2023, nous avons inauguré un nouveau centre de tri, capable de traiter tous les emballages et papiers, augmentant ainsi notre capacité de traitement et de valorisation.

Ces initiatives ont conduit à des résultats remarquables : le taux de valorisation des déchets est passé de 15 % en 1994 à 100 % en 2023, et la production annuelle de déchets par habitant a diminué de plus de 100 kg, passant de 574 kg par an en 1994 à 469 kg par an en 2023.

Tout cela n'aurait pas été possible sans l'implication positive de tous les habitants du territoire. Je tiens donc à remercier chaleureusement toutes les championnes et tous les champions du quotidien pour leur engagement. Votre implication a été cruciale pour atteindre ces objectifs et poser les bases d'un avenir plus propre et durable.

Jean-Pierre PIELA

Président du SMICTOM d'Alsace Centrale

30 ans de progrès dans la gestion des déchets en Alsace Centrale

LES GRANDES ÉTAPES :

Démarrage de la **collecte sélective**

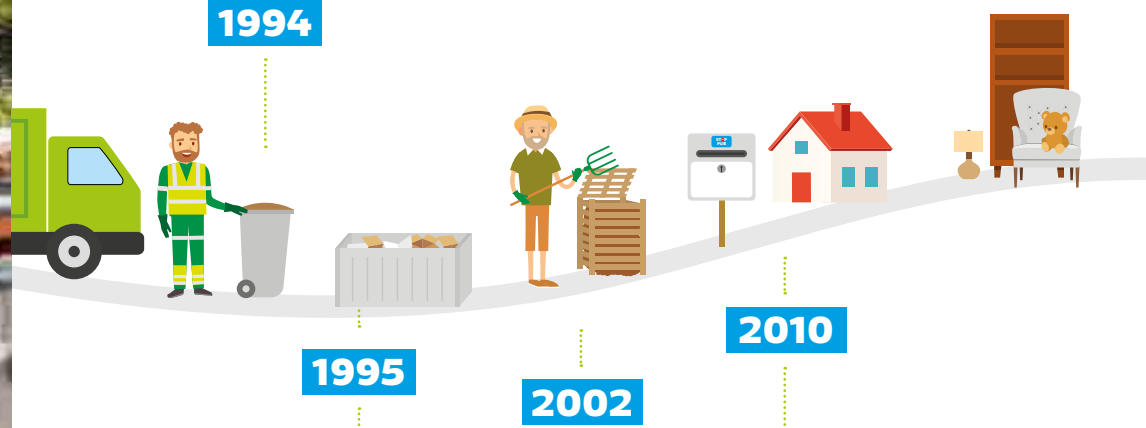


1994



Lancement de la démarche **réemploi** avec Emmaüs

2011



1995

Création des **déchèteries**



2002

Promotion du **compostage individuel**



Mise en place d'une **redevance incitative** et du premier Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA)



Démarrage de la **collecte des biodéchets** par apport volontaire (4 ans avant l'obligation légale)



Création de la carte **OPTIMO** pour permettre l'accès aux déchèteries



Démarrage du **nouveau centre de tri**, adapté au tri de tous les emballages et de tous les papiers

2013

2020

2023

2022

Fermeture du **Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND)** du Heidenbuhl, créé en 1979



100%

des déchets produits en Alsace Centrale sont valorisés

1994

15% de valorisation dont **7%** de recyclage

574 kg/hab de déchets collectés



2023

100% de valorisation dont **47%** de recyclage

469 kg/hab de déchets collectés



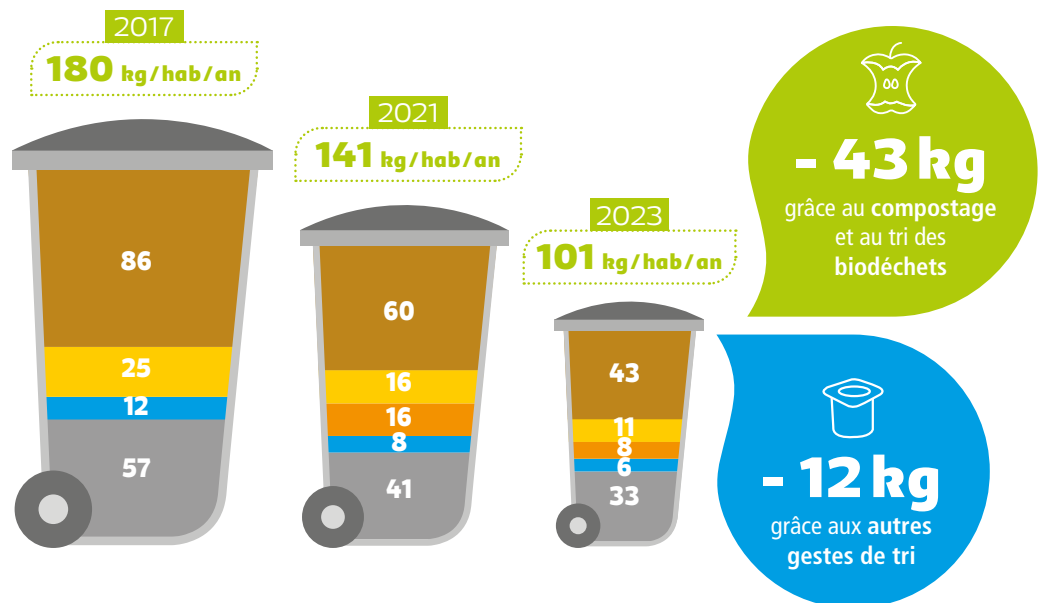
Nouvelles consignes de tri : défi relevé

En 2023, les habitants d'Alsace Centrale ont démontré leur engagement en répondant favorablement à la nouvelle organisation du service public de gestion des déchets. Leur implication s'est traduite par une intensification des gestes de tri, aussi bien pour les emballages et les papiers que pour les biodéchets. Grâce à cet élan collectif, le cap symbolique des 100 kg d'ordures ménagères est sur le point d'être franchi.

Les objectifs visant à valoriser les biodéchets ont été pleinement atteints, grâce à la collecte en apport volontaire et au développement du compostage, ce qui a permis de réduire de moitié la quantité de biodéchets présents dans les ordures ménagères résiduelles depuis 2017.

De même, les nouvelles consignes de tri ont été accueillies avec succès, avec une intensification significative du geste de tri, conduisant à des taux de captage des emballages et des papiers largement supérieurs à la moyenne nationale.

Évolution du contenu de la poubelle grise



QUE JETONS NOUS ENCORE DANS LE BAC GRIS ?

Si l'on peut se féliciter du chemin parcouru, il est essentiel de maintenir nos efforts. En effet, nous disposons encore de marges de manœuvre pour réduire la part des OMR destinées à l'incinération. Il est crucial de concentrer nos actions sur la gestion des biodéchets, qui représentent toujours 42% du poids du bac gris. De plus, notre politique de prévention des déchets doit accompagner l'émergence de nouvelles pratiques de consommation axées sur le zéro déchet, ce qui contribuera également à réduire la production de déchets résiduels tels que les articles d'hygiène.



Composition moyenne des OMR du SMICTOM d'Alsace Centrale en 2023

Données Ecogeos 2023 selon MODECOM pour le SMICTOM d'Alsace Centrale

101 kg/hab/an



42% de biodéchets

qui pourraient être évités, compostés ou triés (restes alimentaires, gaspillage...)



11% de déchets recyclables

destinés aux **bacs jaunes** (emballages, papiers...)



8% d'extension de consignes de tri

Films et barquettes en plastique **sont triés** depuis **2023**



6% de déchets d'autres collectes

à apporter en **déchèterie** (textiles, électroménager, etc.)



33% de déchets effectivement destinés au bac gris :

Les textiles sanitaires (couches et protections hygiéniques) représentent 40 % des déchets résiduels

LE SMICTOM SE MOBILISE POUR BÂTIR UN AVENIR PLUS DURABLE ET RESPECTUEUX

Le 25 septembre 2015, 193 pays ont adopté à l'ONU le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce programme définit 17 objectifs de développement durable (ODD) qu'il faut atteindre d'ici 2030 pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.

En tant que syndicat engagé dans la gestion des déchets et la protection de l'environnement, le SMICTOM est conscient

de sa responsabilité et s'efforce d'adopter des pratiques durables dans toutes ses activités. Que ce soit par le biais de la sensibilisation des citoyens, de l'optimisation de ses processus opérationnels ou encore de la mise en place de projets innovants, le SMICTOM cherche à contribuer activement à la réalisation des objectifs de développement durable fixés par l'ONU.



Vous trouverez au fil de ce rapport annuel, des pastilles de couleurs indiquant les actions concrètes qui s'inscrivent dans cette démarche positive.





Prévention et sensibilisation : des actions concrètes pour activer l'économie circulaire

Le SMICTOM pilote le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), en partenariat avec l'ADEME et CLIMAXION.

Le but de cette démarche globale est double : développer l'économie circulaire, et limiter l'impact de la gestion des déchets sur le changement climatique. Cela implique de mobiliser l'ensemble des partenaires du territoire (habitants, réseau associatif, élus...) dans une logique positive et responsable.

En 2023, les objectifs fixés dans le plan d'action 2020-2025, sont déjà atteints et même dépassés avec -21% de déchets produits par habitant par an par rapport à 2010 et un taux de valorisation de 100% des déchets.



En 2023, **2 foyers sur 3** touchés par une action de sensibilisation

Retour sur les principales actions engagées en 2023 :

PROMOUVOIR LE TRI ET LE ZÉRO DÉCHET

124 ateliers et rencontres organisés
4 458 personnes sensibilisées
258 929 consultations sur Facebook et Instagram et
167 623 sur notre site internet

Le SMICTOM organise tout au long de l'année des rencontres, des ateliers et des actions de communication pour accompagner les habitants d'Alsace-Centrale à réduire leurs déchets.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRI

La qualité du geste de tri est une donnée essentielle. La politique de contrôle qualité des bacs jaunes et gris a donc été renforcée, et une campagne de sensibilisation en porte-à-porte a été organisée auprès des habitants de tous les immeubles du territoire.

10 727 foyers sensibilisés dans le cadre d'une action de porte-à-porte
17 450 foyers sensibilisés à la suite d'un refus de collecte



ENCOURAGER LE TRI HORS FOYER

65 manifestations accompagnées dont Décibulles, Eciton, Beach Hand Party
6 100 kits écopack distribués
13 stands d'animations

Le SMICTOM d'Alsace-Centrale accompagne les organisateurs de manifestations dans la gestion des déchets de leurs événements en leur fournissant des outils de communication, du matériel de tri, et en leur proposant des formations et des conseils logistiques. Il soutient également l'action de l'association Éco-Manifestations Alsace.

SENSIBILISER LES JEUNES

3 118 jeunes sensibilisés aux bons gestes de tri et à la démarche zéro déchet

123 animations organisées dans les établissements scolaires

Parmi ces actions :

- **Sensibilisation aux enjeux climatiques dans la pratique sportive avec la « Fresque du foot »**, organisée dans les collèges Beatus Rhenanus à Sélestat et Saint Joseph de Matzenheim, en partenariat avec l'association Football Écologie France.
- **Sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les périscolaires**, en partenariat avec les Communautés

de Communes et en lien avec le Projet Alimentaire Territorial animé par le PETR de Sélestat (59 structures engagées, 33 bacs biodéchets mis en place, 55 tonnes de biodéchets collectés).

- **Organisation d'un concours de recyclage dans 8 collèges du territoire**, en partenariat avec le chantier d'insertion Etikette, pour sensibiliser à une mode plus responsable.
- **Collecte d'instruments d'écriture**, en partenariat avec la fondation Terra Cycle, pour permettre leur recyclage et le financement de projets associatifs. Depuis 2017, 2,5 tonnes d'instruments d'écritures ont été collectées, et 2000 euros reversés à des associations.



« Fresque du foot »



Concours de surcyclage -
visite d'Etikette

RÉEMPLOI ET RÉPARATION

1 860 tonnes d'objets collectés dans les espaces réemploi

23 Repair Café organisés et

3 tonnes d'objets réparés en 2023



Grâce aux espaces réemploi déployés dans les 8 déchèteries, le SMICTOM permet à Emmaüs Scherwiller de récupérer les objets réutilisables afin de les remettre en circulation (plus d'info en page 25). Le syndicat apporte également son soutien aux 3 associations Repairs Café d'Alsace Centrale pour proposer chaque mois des ateliers.



Sensibilisation au
gaspillage alimentaire

PROMOTION DES ARTICLES D'HYGIÈNE DURABLES

Depuis 2019, le SMICTOM a mis en place un programme de soutien aux couches lavables. Celui-ci comprend le prêt gratuit d'un kit « découverte » et une subvention de 60 € pour l'achat de 15 changes. L'achat de protections durables adultes est aussi soutenu à hauteur de 20 € par foyer.

Depuis le début du programme :

128 familles ont testé les couches lavables grâce aux dispositifs

508 foyers ont bénéficié d'une subvention



PROMOTION DU COMPOSTAGE ET DU JARDIN NATUREL

41 sites de compostage partagé

Animation d'un réseau des référents de site et formation

649 enquêtes compostage



Le compostage reste la première solution de traitement des biodéchets et des déchets verts. Pour promouvoir les bonnes pratiques, le SMICTOM soutient financièrement l'association ACJCA dans son action de sensibilisation du grand public. Il participe également aux opérations nationales de sensibilisation : « Tous au Compost ! » et « La fête de sols vivants » en organisant des ateliers, des cinés-débats et des conférences.



Promotion du tri
hors foyer



Sensibilisation



Promotion des biodéchets



Réemploi en déchèterie



au tri



Inauguration du Centre de tri

Les grands moments de 2023



Traavaux au CSDND



Bilan avec les élus sur l'Économie Circulaire



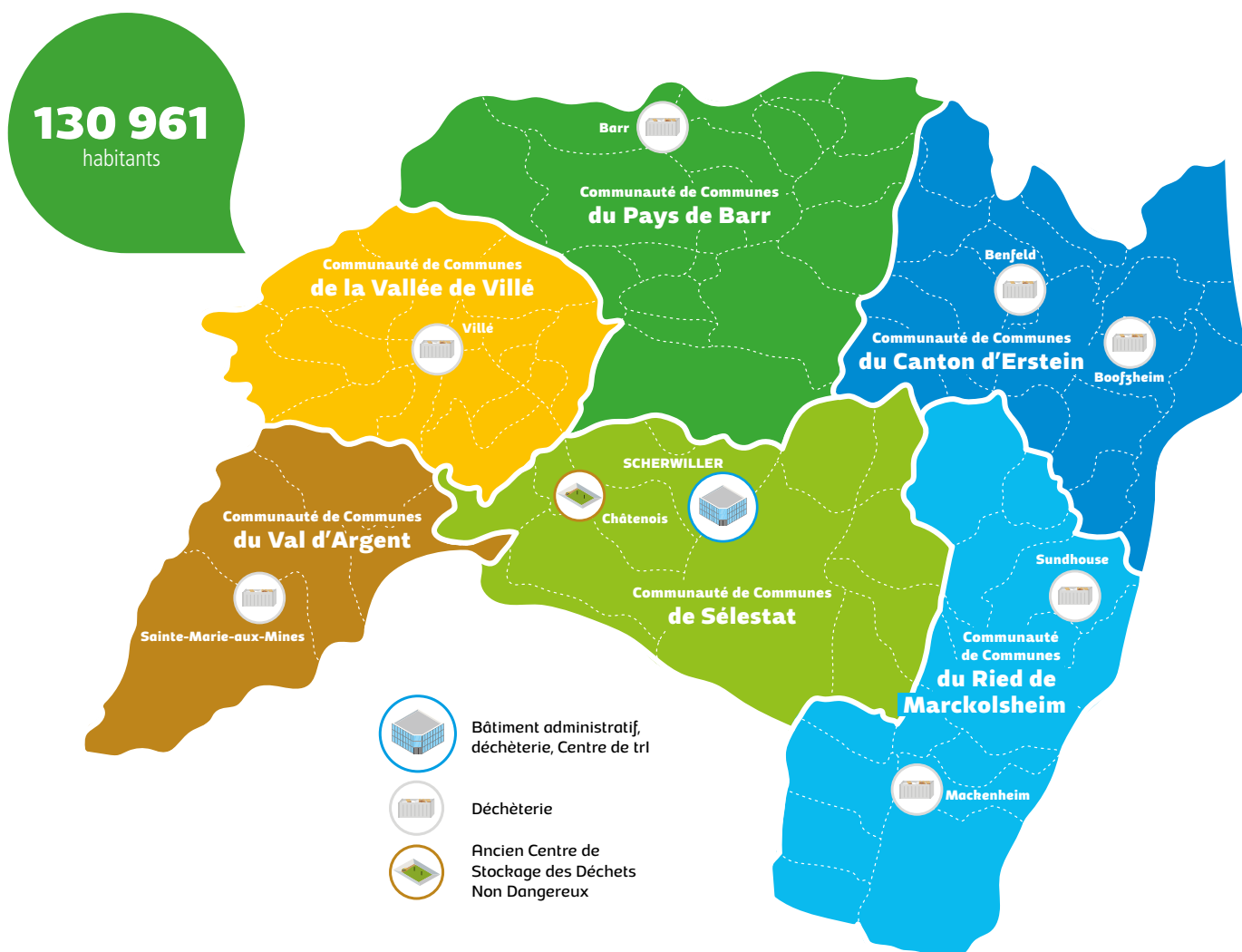
BILAN
D'ACTIVITÉS
2023



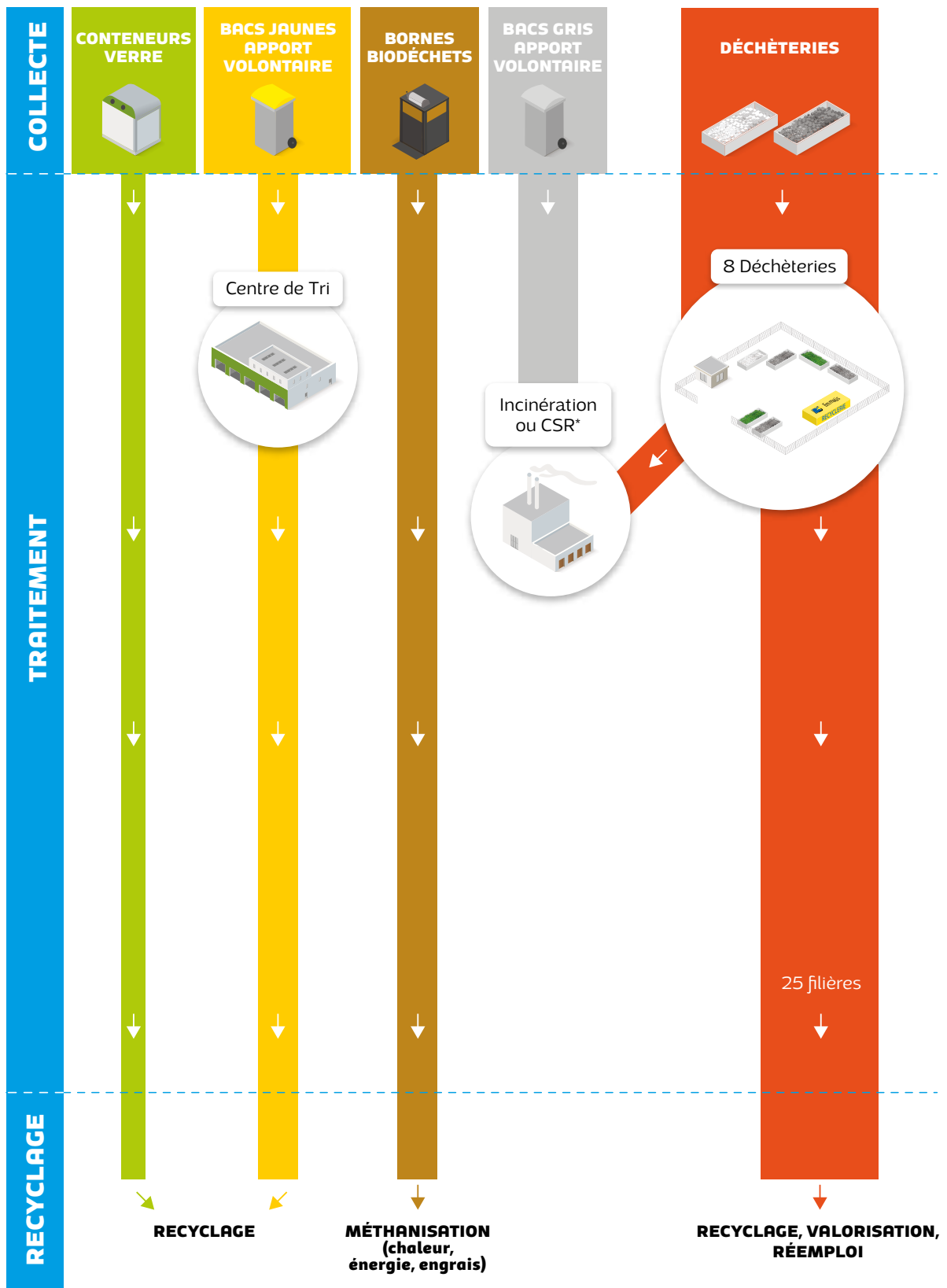
Présentation

Le SMICTOM d'Alsace Centrale gère la collecte et le traitement des ordures ménagères de 90 communes, regroupées en 6 communautés de communes qui appliquent une redevance incitative unique depuis 2010. Il a pour missions :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés et l'exploitation des points d'apport volontaire sur son territoire
- L'exploitation de 8 déchèteries
- L'exploitation du centre de tri de Scherwiller
- La post-exploitation du Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de Châtenois (CSDND) et sa future transformation en ferme solaire
- La sensibilisation et la prévention auprès des usagers pour améliorer la qualité du tri et encourager la réduction de la quantité de déchets
- La facturation de la redevance incitative, la gestion des bacs et la gestion des demandes des usagers.



Collecte, traitement, valorisation : quel circuit suivent nos déchets ?



* Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) peuvent être envoyées dans des centres d'enfouissement extérieurs, uniquement lorsque les incinérateurs sont indisponibles.
 CSR : Combustible Solide de Récupération

La composition du bureau syndical



Président
Jean-Pierre Piela
Maire de Breitenbach



1^{er} Vice-président
• finances •
Denis Petit
Maire de Lièpvre



2^e Vice-président
• CSDND •
Christian Ottenwaelder
Adjoint au Maire de Châtenois



3^e Vice-président
• tri et transfert •
Dominique Waegell
Conseiller municipal à Scherwiller



4^e Vice-président
• biodéchets / déchets verts •
Philippe Schaeffer
1^{er} Adjoint au Maire de Gerstheim



5^e Vice-président
• collecte et garage •
Martin Klipfel
Maire de Grussenheim



6^e Vice-président
• déchèteries •
Germain Lutz
Maire de Valff

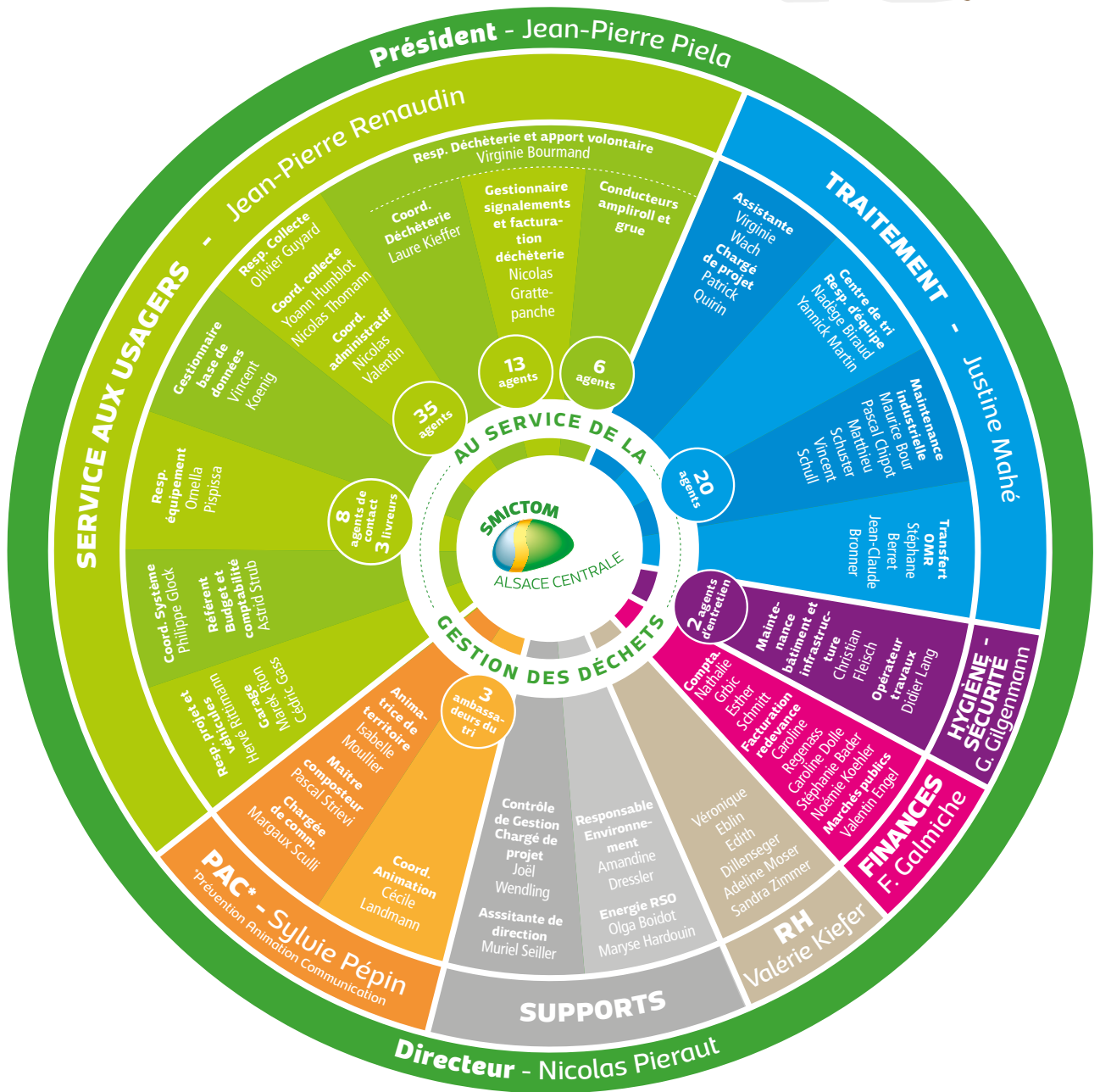
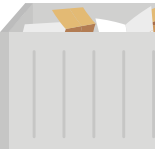


7^e Vice-président
• relation aux usagers •
Laurent Geyller
Conseiller délégué à Sélestat

Animation des autres commissions

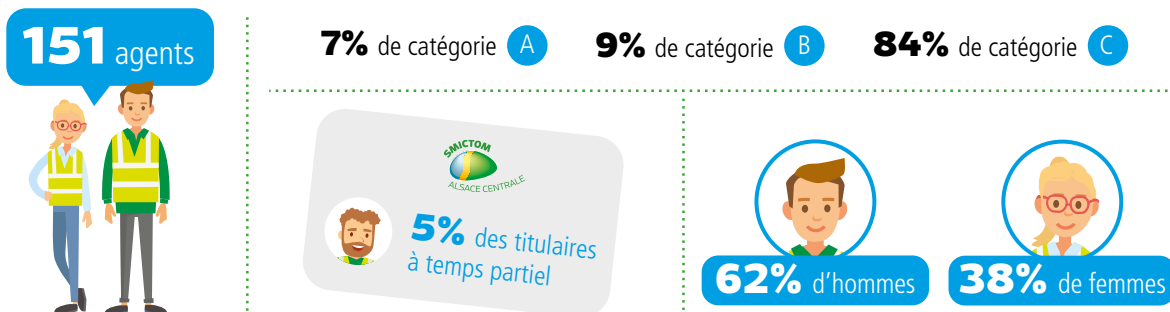
Commission Communication
Prévention : Joffrey DAVID
Commission Partenariats
et Débat Citoyen : Fernand
WILLMANN
Commission Énergie :
Denis RUXER
Commission Coopération
territoriale : Caroline WACH

L'organigramme 2023

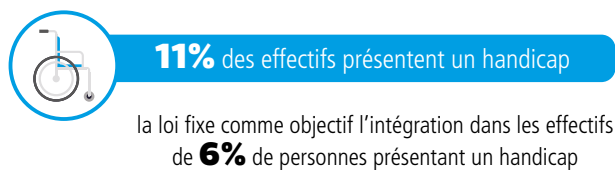
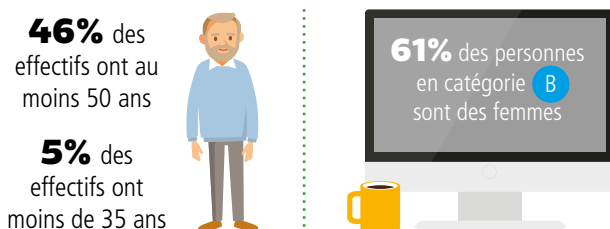


Ressources humaines

QUI SONT LES AGENTS DU SMICTOM ?

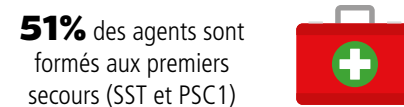


ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE



FORMATION

Le SMICTOM bénéficie des formations du CNFPT et investit en plus pour des formations non référencées.



Formation du personnel à la lutte contre les discriminations et violences sexistes

TRAVAIL EN DISTANCIEL

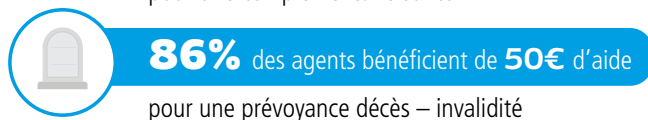
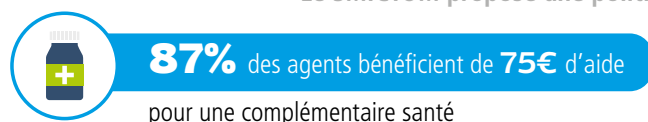
Le SMICTOM a mis en place un dispositif de travail à distance après un an de test par une équipe volontaire et l'a généralisé durant la crise sanitaire.



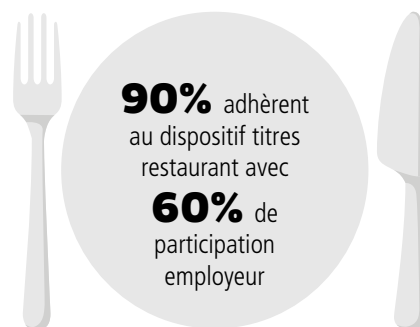
1 jour de travail présentiel commun pour chaque pôle

POLITIQUE SOCIALE

Le SMICTOM propose une politique sociale active :



La participation de l'employeur a été augmentée depuis juillet 2023 :



RSO : le SMICTOM engagé

Le SMICTOM a conscience de l'impact de ses activités, mais aussi de son rôle sociétal et environnemental. C'est pourquoi il est engagé dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies.



Environnement

- les conducteurs ont été formés et sont motivés à l'éco-conduite,
- les trajets de tournées de collecte sont optimisés en continu,
- un logiciel aide à l'optimisation de l'usage des véhicules,
- différentes motorisations sont proposées pour les véhicules légers (5 véhicules électriques),
- un plan de mobilité est animé pour encourager les alternatives à l'usage de la voiture solo :
 - promotion du co-voiturage (parking dédié) et des mobilités alternatives
 - défi « Au boulot, j'y vais autrement »
 - ateliers de réparation de vélos
 - forfait Mobilité Durable de 100€ à 300€ pour les agents impliqués,
- Programme Objectif Employeur Pro vélo (diagnostic réalisé en 2023, audit pour certification prévu en 2024)
- des gobelets réutilisables et des objets zéro déchet sont fournis aux agents afin de remplacer les jetables,
- animation d'un Bilan carbone.



Communauté et développement local

- partenariat avec Emmaüs afin de récolter des objets réutilisables et développer l'économie circulaire,
- marché avec Tremplin (association d'insertion) pour l'embauche d'agents intérimaires.



Questions relatives aux usagers

- une enquête de satisfaction est réalisée régulièrement auprès des usagers,
- des animations sont effectuées pour sensibiliser les usagers aux pratiques écoresponsables.



Relations et conditions de travail

- des accompagnements ont été réalisés pour la préservation de la santé des agents, dans le cadre des projets d'optimisation de la collecte et d'évolution du centre de tri,
- une étude des risques psycho-sociaux a été réalisée afin de les identifier et les réduire,
- un groupe « anti-gaspi » permet à des agents de différents services d'échanger sur des thématiques liées au développement durable du SMICTOM,
- un essai de peinture anti-chaaleur a été fait en déchèterie pour limiter la température au sol.



Potentiel d'actions supplémentaires :
rédaction d'une politique d'achats durables, différenciation des motorisations PL

Potentiel d'actions supplémentaires :
réaliser un projet de découverte des métiers

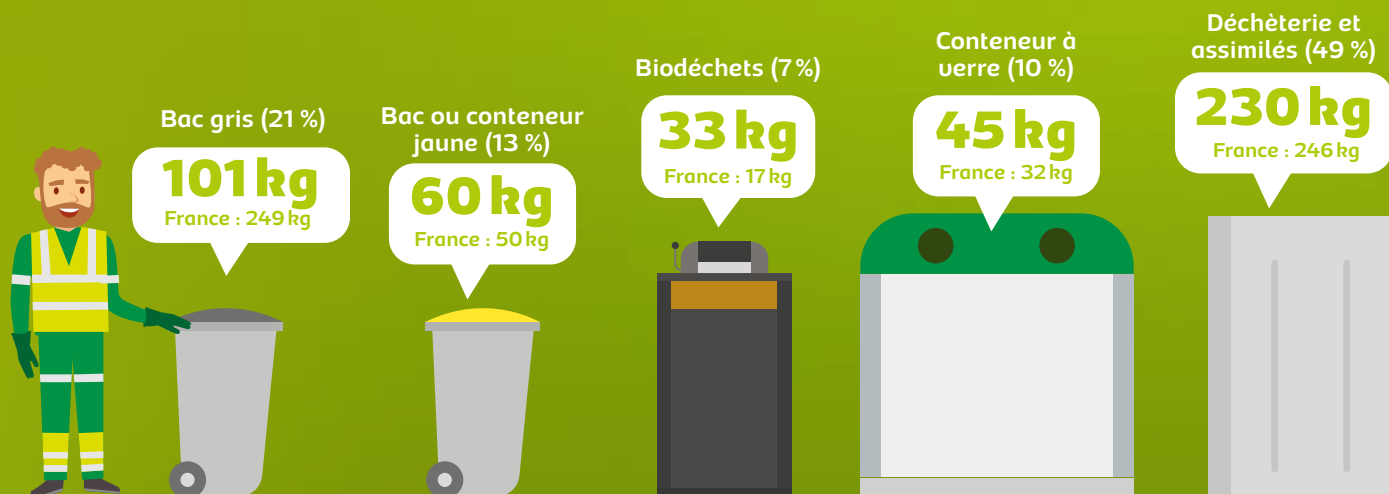
- 6%
de déchets collectés

LA COLLECTE EN 2023

Porte-à-porte, apport volontaire et déchèteries

469 kg/hab
de déchets produits en 2023

(contre 594 kg de moyenne française)



France : données 2019 ADEME

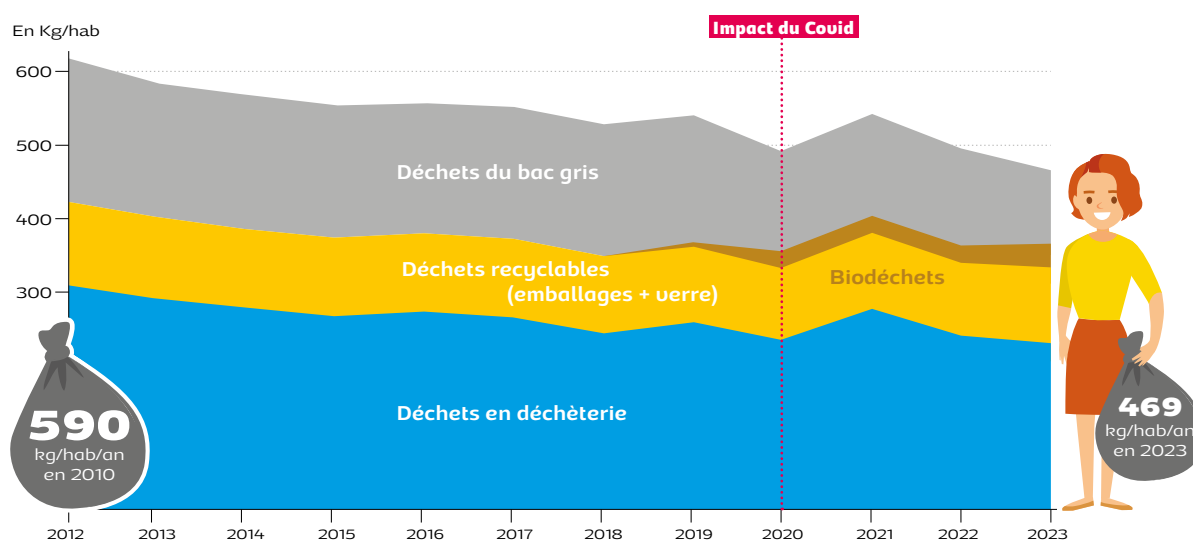
Collecte 2023 : évolutions et perspectives

Grâce à la mise en place d'un service de collecte et de traitement des déchets maximisant le tri et favorisant la réduction, le SMICTOM a réduit, en 2023, de 21 % la quantité de déchets produit par habitant par rapport à 2010. L'objectif de -15 % fixé par la loi AGEC pour 2030 est donc largement dépassé.

En 2023, avec le passage aux 18 levées pour le bac gris, nous observons une baisse significative des ordures ménagère (- 24 %) avec un transfert de flux important vers les bornes biodéchets (+ 39 %), mais également vers le bac jaune (+ 5 %).

Par ailleurs, les tonnages en déchèteries sont en recul de 5 %. En captant 49 % des déchets produits, les déchèteries restent cependant le principal mode de gestion des déchets.

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS



ACTIONS MENÉES EN 2023

- Le service aux usagers a fait l'objet d'une réorganisation en profondeur. Grâce aux ajustements des flux de déchets découlant des nouvelles modalités de la redevance incitative, les effectifs de collecte ont été révisés à la baisse (-11%) sans compromettre les conditions de travail et de sécurité. Cette initiative a également entraîné une réduction des accidents. De plus, les économies réalisées ont permis de maintenir le coût du service dans un contexte d'inflation élevée.
- Par ailleurs, le SMICTOM a achevé le déploiement de son application « Mon compte SMICTOM », simplifiant ainsi les procédures d'équipement et de suivi de la redevance, téléchargeable sur votre téléphone :



OBJECTIFS 2024

- Suite à l'optimisation des circuits de collecte, il est crucial d'identifier les points de collecte présentant des risques persistants (manœuvres complexes, stationnements dangereux, voiries inadaptées, etc.). Un plan d'actions visant à résoudre ces problèmes sera élaboré.
- Dans un souci de réduire l'impact environnemental de notre flotte de véhicules, nous effectuons une surveillance constante des avancées technologiques, notamment en ce qui concerne les carburants utilisés par nos véhicules de collecte. Des tests seront réalisés sur différents types de véhicules afin de déterminer si des carburants alternatifs ou des équipements innovants (comme les basculeurs électriques) sont adaptés à nos besoins locaux.

Organisation

Le SMICTOM d'Alsace Centrale gère la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire.

PORTE-À-PORTE
13 équipes de collecte

32% des déchets collectés

Le SMICTOM a fait le choix de maintenir **une collecte du bac gris toutes les semaines** afin de répondre aux besoins d'utilisateurs nécessitant (grands collectifs, usagers avec couches, certains professionnels...)



Collecte hebdomadaire du bac gris

destiné aux ordures ménagères résiduelles (déchets non valorisables)



Collecte tous les quinze jours du bac jaune

destiné aux emballages ménagers recyclables (flacons et bouteilles en plastique, papiers et cartonnettes non souillés, emballages métalliques, briques alimentaires)

APPORT VOLONTAIRE
2 équipes + prestataire pour les biodéchets

19% des déchets collectés

Pour le verre



Pour le papier-carton et les emballages ménagers recyclables



Pour les biodéchets



Pour les ordures ménagères



Répartition des tonnages collectés

PAR MODE DE COLLECTE

	2022	2023	Kg/hab	Évolution
Collecte en porte-à-porte (jaune et gris)	23 346	19 765	151	- 15 %
Collecte en apport volontaire (monoflux +apports directs)	10 258	11 592	89	- 13 %
Déchèteries	31 653	30 120	230	- 5 %
TOTAL	65 257	61 477	469	- 6 %

PAR TYPE DE DÉCHETS

	2022	2023	Kg/hab	Évolution
OMR* (Ordures Ménagères Résiduelles)	17 429	13 292	101	- 24 %
Recyclables**	13 063	13 726	105	+ 5 %
Biodéchets	3 112	4 338	33	+ 39 %
Déchèteries et autres***	31 653	30 120	230	- 5 %
TOTAL	65 257	61 477	469	- 6 %

*OMR + apport direct

** Bacs jaunes + apport volontaire + apport direct Centre de Tri + verre

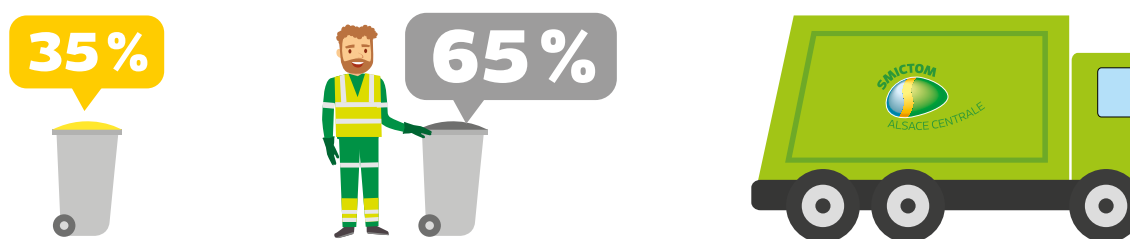
*** Déchèteries + apport direct CSDND + apport direct déchets verts + encombrants



Évolution des tonnages collectés

En 2023, les gestes de tri ont été dynamisés par les nouvelles modalités de redevance. Les transferts de flux de déchets ont bouleversé les équilibres.

Ainsi, l'écart de tonnages entre les collectes des emballages et papiers (jaune) et les collecte d'ordures ménagères (gris) se resserre. De même, les biodéchets étant pris en charge par une collecte en apport volontaire, le tonnage de collecte en porte-à-porte baisse de manière significative (- 15%).



TONNAGES COLLECTÉS EN COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

	2022	2023	Kg/hab	Évolution
Jaune (déchets recyclables)	6 356	6 893	53	+ 8%
Gris (Ordures Ménagères Résiduelles)	16 990	12 872	98	- 24%
TOTAL	23 346	19 765	151	- 15%

ESTIMATION DE LA PART DES PROFESSIONNELS DANS LES DÉCHETS TRAITÉS

On peut estimer que les professionnels représentent 5% du volume des déchets traités sur la base du volume de bac mis à disposition.

Répartition du volume de bac mis à disposition par typologie d'utilisateurs



L'apport volontaire (AV)



LE PARC DES CONTENEURS



Verre

386 conteneurs sont placés, soit une moyenne d'un conteneur pour 339 habitants. Ces conteneurs sont disposés dans les déchèteries et dans l'ensemble des 90 communes en fonction du nombre d'habitants ou de points spécifiques de fort apport.



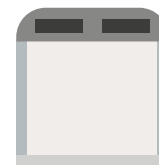
Emballages ménagers recyclables

251 conteneurs jaunes équipent les immeubles où la qualité du tri n'était plus assurée avec des bacs individuels, où s'il manque de la place pour stoker les bacs. On les retrouve aussi aux points de regroupement ou dans les écarts de collecte.



Biodéchets

645 bornes biodéchets sont dédiées à la collecte en apport volontaire des biodéchets. Ces déchets sont ensuite valorisés par méthanisation à Ribeauvillé.



Ordures Ménagères Résiduelles

79 conteneurs gris permettent la collecte des OMR pour les quartiers de Sélestat où la typologie d'habitat ne permet pas le stockage des bacs, ou bien encore aux points de regroupements et dans les écarts de collecte.

Les bornes d'apport volontaire pour le verre, les emballages et les papiers ainsi que pour les OMR sont nettoyées par le SMICTOM au moins une fois par an, lors de campagnes dédiées. Quant aux bornes biodéchets, elles sont nettoyées à chaque collecte par notre prestataire de service.

En 2023, 96 bornes jaunes à préhension Kinshofer ont

été implantées. 150 sont prévues pour l'année 2024. Ce dispositif contribue à une collecte plus rapide et efficace des PAV. La collecte est également plus confortable et moins risquée pour les opérateurs. Les chocs sur les bornes sont réduits, ainsi que les nuisances sonores, et la durabilité des équipements de pré collecte est accrue.

LES TONNAGES COLLECTÉS PAR LE RÉSEAU DE BORNES ET DE CONTENEURS (SANS LES APPORTS DIRECTS)

	2022	2023	Kg/hab	Évolution
Verre	5 928	5 908	45	0 %
Emballages ménagers recyclables	806	926	7	+ 15 %
OMR	252	243	2	- 4 %
Biodéchets	3 112	4 338	33	+ 39 %
TOTAL	10 098	11 415	87	+ 13 %

PROPORTION DES MATIÈRES COLLECTÉES EN APPORT VOLONTAIRE

(critère de comparaison : poids)



Les déchèteries

Les déchèteries vous accueillent du mardi au samedi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Les déchèteries sont fermées les jours fériés. Les professionnels n'ont pas accès aux déchèteries les samedis.



Avec une quarantaine de filières, les 8 déchèteries gérées par le SMICTOM reçoivent la moitié des déchets collectés en Alsace Centrale. Le contrôle d'accès est fait grâce à la carte OPTIMO et le nombre de passages inclus dans la redevance est de 18 passages, depuis le 1^{er} janvier 2023.



Indicateurs clés 2023



278 881 visiteurs sur les 8 déchèteries.



98% des usagers du service déchèterie y sont allés **moins de 18 fois par an.**

27% des habitants n'utilisent pas le service de déchèteries.

6 passages par foyer par an en moyenne.



ACTIONS 2023



- Les déchèteries de Benfeld, Boofzheim et Sainte-Marie-aux-Mines ont été reclassées en raison de l'augmentation des volumes collectés et de la diversification des filières. Des travaux d'un montant de 375 000 € ont été entrepris pour garantir leur conformité aux exigences de l'arrêté régissant l'enregistrement des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Ces travaux ont principalement concerné les systèmes de gestion des eaux.

- À la fin de l'année, les nouvelles Responsabilités Élargies des Producteurs (REP) pour les articles de sport et de loisirs, les jouets, les articles de bricolage et de jardinage, ainsi que l'outillage du peintre

ont été déployées sur l'ensemble de nos sites. Ce déploiement a permis d'éliminer la nécessité d'une filière payante pour la reprise des plastiques durs, la plupart des objets étant désormais repris dans le cadre des REP.



- Une étude préliminaire en vue de l'agrandissement de la déchèterie de Mackenheim a également été menée.
- En 2023, la généralisation de la compaction des bennes bois, déchets verts, Combustible Solide de Récupération (CSR), métaux et papiers cartons a permis de diminuer de 45% le nombre de rotation des bennes, générant une économie de 464 k€.



OBJECTIFS 2024

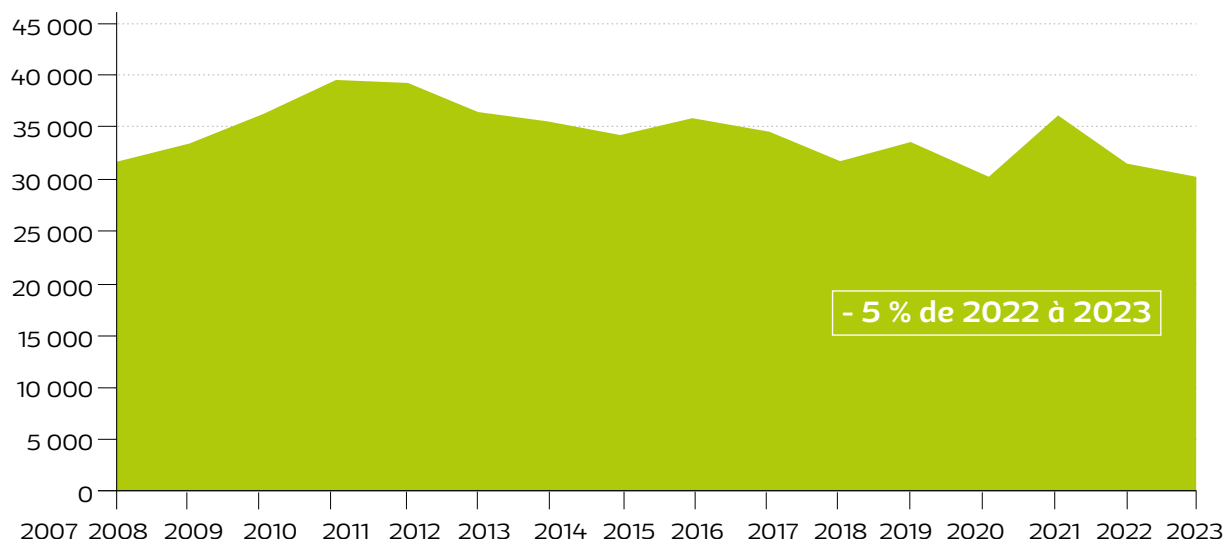
- En 2024, l'objectif est de réduire les déchets ultimes dans les déchèteries. Un des axes prioritaires est de valoriser le réemploi avec notre partenaire Emmaüs. Le déploiement de caissons réaménagés (ex Scherwiller) se poursuivra sur l'ensemble des déchèteries. Cette initiative s'accompagnera de campagnes de sensibilisation visant à impliquer tant les usagers que les agents dans une démarche d'économie sociale et solidaire, contribuant ainsi à changer la perception de leur métier.
- Dans le même esprit de réduction des déchets et de rationalisation des coûts, nous visons à optimiser le tri des usagers vers les nouvelles filières REP. Pour ce faire, nous travaillerons à harmoniser la signalétique et à améliorer les processus opérationnels en collaboration avec les éco-organismes.
- Poursuite des études pour évaluer les opportunités d'agrandissement et de modernisation de la déchèterie de Mackenheim.



100%

En 2023, grâce à la mise en place de la filière CSR (Combustible solide de récupération), **100% des déchets collectés en déchèteries ont été valorisés** soit par le réemploi, par le recyclage, le compostage ou la valorisation énergétique. Ce gisement a reculé de 12% grâce à une meilleure orientation vers les différents flux.

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE



RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE

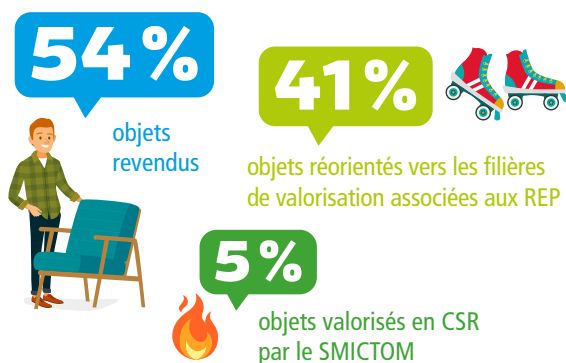
	Prestataire	2022	2023	Kg/hab	Évolution
Papiers/cartons	SCHROLL	1 534	1 499	11	- 2 %
Bois	SCHROLL	3 854	3 702	28	- 4 %
Électroménager	ENVIE, ÉCO SYSTÈME	1 097	1 074	8	- 2 %
Métaux	METAUFER	1 415	1 473	11	+ 4 %
Huiles végétales	BM SARL	20	20	0	0 %
Huiles minérales	ETS GRANDIDIER	72	72	1	0 %
Piles et accumulateurs	COREPILE	15	17	0	+ 12 %
Batteries	ALSADIS	40	37	0	- 7 %
Tubes néons	ÉCO SYSTÈME	6	7	0	+ 17 %
Déchets enfouis	SMICTOM D'ALSACE CENTRALE	5 237	-	-	- 100 %
CSR	SCHROLL	1 457	5 922	45	+ 306 %
Déchets verts	JEHL, CENTRE ALSACE COMPOST, SPIESS	5 883	5 814	44	- 1 %
Grauts	SUEZ RV NORD-EST 68, METAUFER	6 404	5 883	45	- 8 %
Déchets dangereux	ALSADIS, ECO DDS	170	187	1	+ 10 %
Radiographies	EST ARGENT	2	2	0	0 %
Mobilier	ÉCO MOBILIER, SUEZ RV NORD-EST 67	2 803	2 843	22	+ 1 %
Plâtre	SCHROLL	1 035	1 041	8	+ 1 %
Huisseries	SCHROLL	302	222	2	- 27 %
Plastiques durs	SCHROLL	304	302	2	- 1 %
Cartouches d'encre	LVL	2	2	0	0 %
TOTAL		31 653	30 120	230	- 5 %

ESPACE RÉEMPLOI : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Face aux exigences de la loi AGEC, le réemploi est devenu un enjeu incontournable. Anticipant cette évolution dès 2010, le SMICTOM et Emmaüs ont récemment revu leur convention pour optimiser cette filière, tenant compte des nouvelles contraintes liées aux REP.

Grâce à la solide organisation de la Communauté Emmaüs de Scherwiller, cette filière de réemploi affiche un taux d'efficacité remarquable :



des circuits de vente de seconde main (revente entre particuliers, marchés aux puces, etc.).

Pour revitaliser ce flux de réemploi, une nouvelle organisation logistique du don a été expérimentée avec succès à Scherwiller et Barr à la fin de l'année 2023. Cette initiative, conçue pour préserver les objets déposés et faciliter la traçabilité des flux, invite désormais les usagers à déposer leurs dons par catégories : vélos, petit mobilier, objets culturels (livres, CD), outillage, petit électroménager, équipement sportif, jeux/jouets, vaisselle. Cette nouvelle stratégie sera étendue à toutes nos déchèteries en 2024.



Cependant, le gisement se tasse, et depuis 2022 nous observons un déclin des dons.

Cela peut s'expliquer en partie par un appauvrissement qualitatif du gisement, et par le développement croissant

Les objets déposés en espace réemploi ne sont pas considérés comme des déchets, car ils sont réintégrés dans le marché de seconde main par Emmaüs Scherwiller, contribuant ainsi à réduire notre empreinte écologique.

En 2023, le taux d'erreur
de tri dans le bac jaune

était de **16%**
(dont 5% de fines).

LE TRAITEMENT EN 2023

Le SMICTOM a sous sa responsabilité :

- **un Centre de tri**, à Scherwiller, pour séparer mécaniquement et manuellement les flux d'emballages et de papiers des bacs et conteneurs jaunes
- **un Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux (CSDND)**, à Châtenois, désormais fermé mais nécessitant des travaux pour son passage en post exploitation

Le traitement est géré par des prestataires pour :

- **la valorisation des biodéchets** par méthanisation
- **l'incinération** des OMR et d'une partie des déchets ultimes
- les différentes filières prises en charge en déchèteries non gérées par le SMICTOM



La bonne qualité du tri chez l'habitant est le premier levier permettant de maximiser la valorisation des déchets au sein des unités de traitement.

Valorisation des déchets par le tri

UN CENTRE DE TRI QUI POURSUIT SA MUTATION POUR PLUS DE COMPÉTITIVITÉ

Au cours du premier trimestre de l'année 2023, le centre de tri a achevé les travaux nécessaires pour le traitement intégral des emballages et des papiers, une étape majeure saluée lors de son inauguration le samedi 10 juin. Cet événement a été honoré par la présence de personnalités telles que la Préfète de la région Grand Est et du Bas-Rhin, Josiane Chevalier, la sous-préfète Annick Pâquet, le Député Charles Sitzenstuhl, ainsi que le Maire de la Commune de Scherwiller, représentant le Président de la Région Grand Est, Olivier Sohler.

En service depuis 1994, ce centre a été l'un des pionniers en France. Après des mois de travaux, il est désormais équipé pour traiter l'ensemble des emballages et des papiers du bac jaune. Malgré le renforcement de l'automatisation, le rôle des valoristes demeure crucial pour finaliser le tri des différents matériaux en fin de chaîne.

Employant actuellement deux équipes de 19 personnes, le centre peut traiter jusqu'à 18 000 tonnes d'emballages par an, provenant non seulement de l'Alsace Centrale, mais aussi des régions avoisinantes. Les travaux, réalisés par l'entreprise Néos, ont nécessité un investissement de 5 millions d'euros, avec une subvention d'1,3 millions d'euros de la part de l'État via l'ADEME, la Région Grand Est et l'éco-organisme CITEO.

Parallèlement, le déploiement d'un outil de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) permet un suivi et une planification plus efficaces des installations. Ce nouveau centre de tri réaffirme l'engagement de l'Alsace Centrale dans le développement d'une économie circulaire axée sur la réduction, le recyclage et la valorisation des déchets, contribuant ainsi à la préservation de nos ressources naturelles et à la limitation des impacts du changement climatique.

L'année 2024 sera la première année de plein fonctionnement du site. Le centre de tri adaptera son organisation pour monter progressivement en productivité.



CENTRE DE TRI DE SCHERWILLER

En 2023, le centre de Scherwiller a accueilli 8604 tonnes dont 5 676 tonnes issues d'Alsace Centrale et 2 928 tonnes provenant de collectes sélectives de territoires voisins. La baisse des tonnages traités s'explique par la poursuite des travaux durant le premier trimestre 2023, et la nécessaire montée en charge progressive.

	2022	2023	Évolution
Tonnes Traitées	9 959	8 604	- 14%
Valorisées	7 752	7 204	- 7%
dont acier d'emballages	408	430	+ 5%
dont aluminium d'emballages	78	50	- 36%
dont cartons	2 699	2 073	- 23%
dont journaux et illustrés	3 426	2 408	- 30%
dont briques alimentaires	124	99	- 20%
dont emballages plastiques	1 017	1 773	+ 74%
dont films plastiques	0	371	-
VALORISATION	78%	84%	-

PERFORMANCES DU GESTE DE TRI

En 2023, la redynamisation de la stratégie de contrôle qualité, assurée sur le terrain par les équipes de collecte, couplée à l'action de sensibilisation des ambassadeurs du tri, a permis une forte amélioration de la qualité du tri à la source chez l'habitant, pour atteindre 16 % de refus (dont 5 % de fines).

Par ailleurs, les taux de captage restent très bons et largement supérieurs à la moyenne nationale, témoignant ainsi de l'attachement des habitants d'Alsace Centrale à la collecte sélective. Les taux de captage des matières sont calculés à partir des résultats de la caractérisation du bac gris réalisés en 2023.

	Taux de captage SMICTOM	Moyenne française
Papiers	87%	70%
Cartons	90%	70%
Briques alimentaires	77%	57%
Bouteilles et Flacons	70%	61%
Films plastiques	50%	NC
Emballages acier	73%	68%
Emballages aluminium	55%	48%
Emballages en verre	94%	85%

OÙ VONT LES EMBALLAGES TRIÉS ?

Une fois séparés, les emballages et papiers que vous avez triés entament une seconde vie. Confiés à des recycleurs locaux, nationaux ou européens, ils vont être transformés et recyclés.

Matériaux (2023)

1. Emballages en acier

2. Emballages aluminium

3. Carton

4. Journaux illustrés

5. Briques alimentaires

6. Emballages plastiques

7. Films plastiques

8. Emballages en verre

Pays

France -
Espagne -
Luxembourg

France

Allemagne

Allemagne

France

France

France

France

Entreprise

Arcelor Mittal et
Derichebourg
Environnement Revival (59)

Affinet (60)

Papierfabrik Palm GMBH

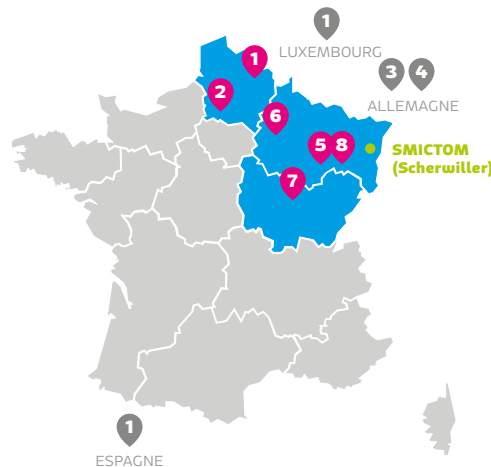
UPM GMGH
Maxauer Papierfabrik

Lucart (88)

Paprec Machaon (51)

Bourgogne Recyclage (21)

OI Manufacturing (88)



65%

des emballages triés sont recyclés en France et 35% en Europe.

Les déchets parcourent encore trop de kilomètres mais moins que les produits de consommation : le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas !



Le Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux



UN SITE SOUS SURVEILLANCE

Le CSDND, fermé depuis octobre 2022 n'accueille plus de déchets. Il est placé sous l'autorité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), un service de l'Etat qui veille à l'application des réglementations en vigueur. De nombreux contrôles sont effectués pour garantir la conformité des installations. De son côté, la Commission de Suivi de Site, placée sous l'autorité du sous-préfet, réunit une fois par an administrations, élus et associations pour examiner la gestion du site. Le site sera surveillé pour une période

réglementaire d'au moins 30 ans pour vérifier notamment qu'il n'y ait aucun impact sur le milieu naturel.



Pour en savoir plus sur le CSDND de Châtenois, regardez la vidéo : <https://uu.fr/RQeo>

2023 : LANCEMENT DU RÉAMÉNAGEMENT DU SITE



Une fois le dernier déchet enfoui, le SMICTOM a débuté la renaturation du site. Cela se fera en plusieurs étapes et nécessitera des mois de travaux. Après un remodelage du massif de déchets, une première couverture en terre a été mise en place dans les 6 mois qui ont suivi la fin d'exploitation.

En 2024, une couverture réglementaire définitive composée d'argile, de géo-composite et de terre sera mise en place.

Au total, les travaux de fin d'exploitation nécessiteront un investissement de 4 millions d'euros sur la période de 2023-2024.

Traitement des biodéchets par méthanisation



Les biodéchets collectés par la société Agrivalor Energie à Ribeauvillé sont traités par méthanisation. Une fois déposés à l'unité de méthanisation, les biodéchets sont triés puis placés dans des digesteurs. Là, ils sont naturellement « digérés » et produisent du biogaz.

Ce gaz alimente alors deux moteurs de cogénération, pour produire de l'électricité et de la chaleur, qui servent pour l'environnement proche du site. Enfin, le résidu de méthanisation, appelé digestat, sert aux agriculteurs alsaciens pour nourrir leur sol, évitant ainsi autant d'engrais chimiques de synthèse.

Le traitement des déchets par méthanisation est donc bénéfique à de nombreux points de vue :

- il évite l'incinération d'autant de déchets
- il permet un traitement local des déchets
- il produit de l'énergie propre et évite des engrais de synthèse dans les sols d'Alsace



Retrouvez la vidéo sur la collecte des biodéchets en Alsace centrale sur Youtube



4 338 t

de biodéchets traités par méthanisation en 2023, soit +39 %

objectif



925 t

de CO2 évitées

Production de **650 700 m³** de biogaz

soit 1479 MWh d'électricité

+ 1339 MWh de chaleur

= équivalent de 549 ménages



La valorisation énergétique par incinération

Les ordures ménagères produites en Alsace Centrale sont valorisées par incinération. Une unité de transfert a été installée sur le site de Scherwiller pour prendre en charge les déchets issus des collectes du bac gris mais également les refus issus de centre de tri. Les déchets sont ensuite acheminés vers les unités de valorisation énergétique

de Haguenau, Colmar, Strasbourg et Belfort, suivant les marchés publics et les conventions de coopération en cours.

En parallèle depuis octobre 2022, les déchets non valorisables issus des déchèteries sont pris en charge par la filière de Combustibles Solides de Récupération (CSR) de B+S Recyclage.

ÉVOLUTION DES TONNAGES INCINÉRÉS EN 2023

	2022	2023	Évolution
OMR et refus de tri détournés en incinération	19 108	14 491	- 24 %
Déchets non valorisables issus des déchèteries (CSR : Combustible Solide de Récupération)	1 501	5 922	+ 295 %
TOTAL incinérateur	20 609	20 413	- 1 %

objectif



3 213 t

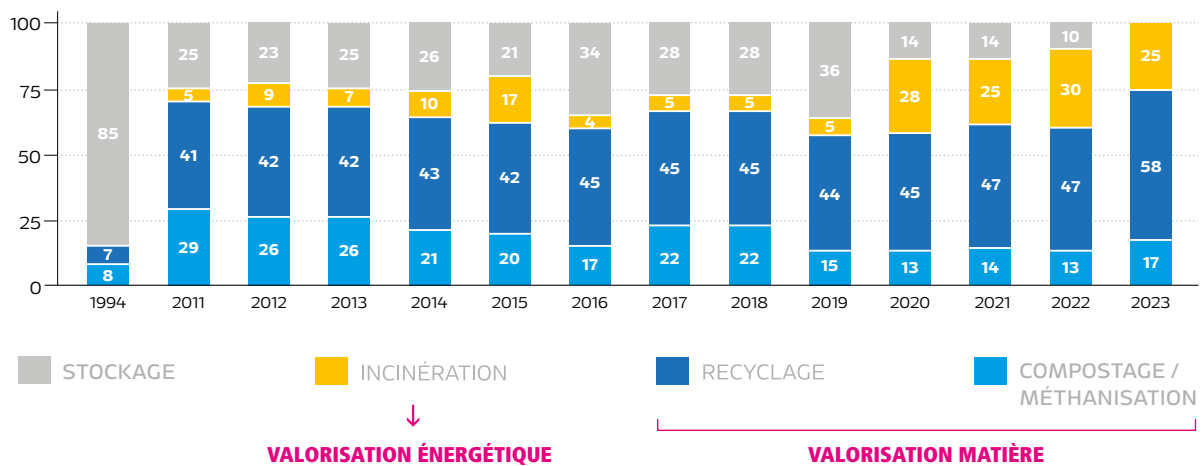
de CO2 évitées



Bilan de valorisation des déchets

En 2023, 100 % des déchets collectés en Alsace Centrale ont été valorisés, dont 75 % de valorisation matière. Le mix traitement est ainsi conforme aux objectifs fixés par loi AGECE.

ÉVOLUTION DE LA VALORISATION DES DÉCHETS



PERSPECTIVES DES RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DE LA LOI AGECE



	Objectifs	Résultats	Leuvers d'évolution
Déchets Ménagers et assimilés	-15 % entre 2010 et 2030	- 21%	Réduction OMR, augmentation en recycleries, réduction des déchets verts traités par le SMICTOM
Valorisation matière y compris organique (non dangereux, non inertes)	minimum 55 % en 2020 65% en 2025	70%	Augmentation de la collecte des biodéchets (moins d'OMR incinérés/stockés), ECT des plastiques et papiers, développement des REP (à la place des DUD)
Stockage	-50 % de déchets stockés entre 2010 et 2025	- 100%	Valorisation CSR des DUD, des refus de pré-tri & refus EMMAUS

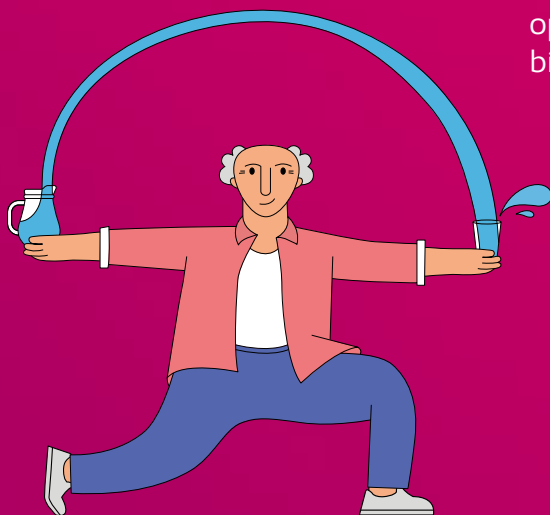
26,2 M€

de budget de
fonctionnement 2023

INDICATEURS FINANCIERS

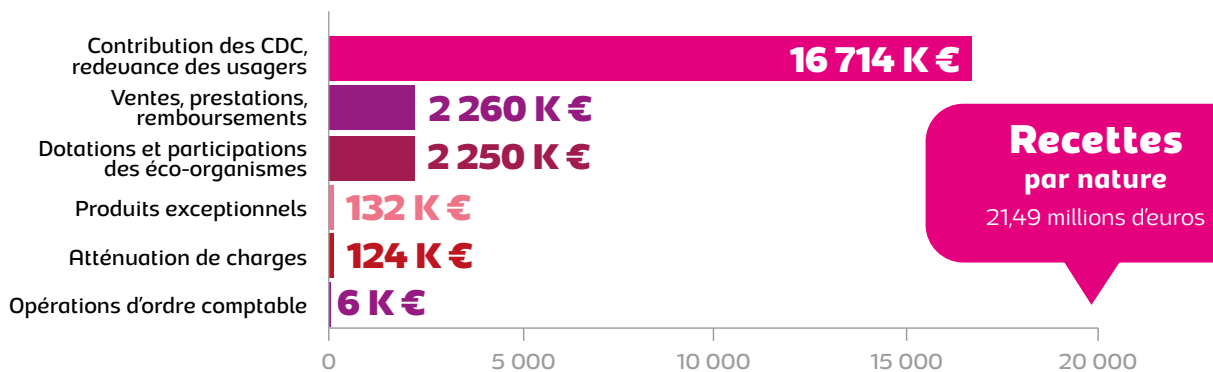
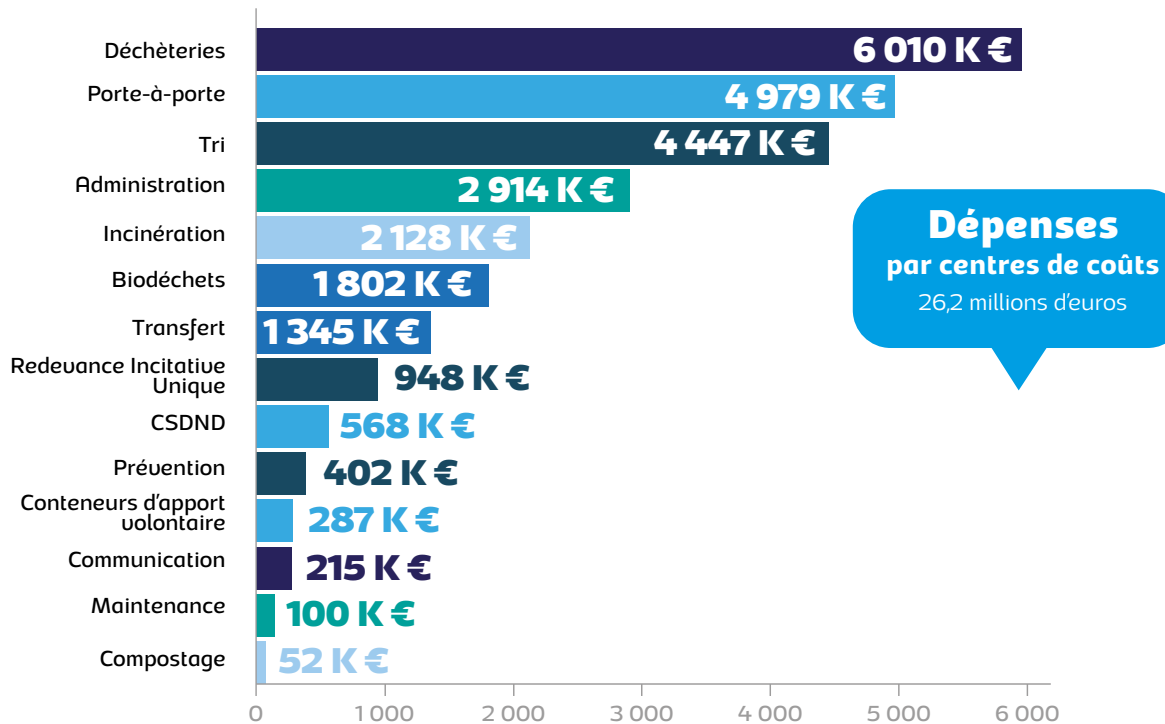
Pour une gestion transparente

Le SMICTOM opère en régie la majeure partie du service : collecte, post-exploitation du CSDND, du centre de tri et des 8 déchèteries du territoire. Les déchets collectés en déchèteries sont traités par des entreprises privées. Des opérateurs privés effectuent la gestion de la filière de biodéchets dans le cadre de marchés publics.



Le budget de fonctionnement 2023

Le SMICTOM est un Service Public à but non lucratif.



Le déficit constaté est dû à l'obligation du rattrapage des amortissements induit par le passage en M4 (changement de plan comptable rendu obligatoire par le passage en Service Public Industriel et Commercial).



Les dépenses d'investissement 2023

Centre de coût	Objet	Montant TTC
Tri	Remboursement d'emprunts, AMO, Traux ECT, Matériels	1 925 000 €
Porte-à-porte	Véhicules de collecte, remboursement d'emprunt, Réceptifs de collecte et petit matériel	656 000 €
Bornes apport volontaire	Véhicule de collecte et matériel	410 000 €
Administration	Remboursement d'emprunts, matériels informatiques et mobilier	171 000 €
Collecte biodéchets	Abris et matériels de précollecte	136 000 €
CSDND	Remboursement d'emprunts, géomètre...	127 000 €
Compostage	Remboursement d'emprunts et démantèlement	107 000 €
Redevance Incitative Unique	Logiciel, matériel informatique	70 000 €
Déchèteries	Remboursement d'emprunt, maîtrise d'œuvre	67 000 €
Transfert	Installations techniques et de sécurisation du pont	51 000 €
Communication	Site internet, licences	2 000 €
TOTAL		3 722 000 €

Principales dépenses par prestataires

Liste des 10 principaux prestataires, classés par ordre décroissant des montants ordonnancés en 2023.

Prestataire	Marché/prestation	Montant ordonnancé
SCHROLL STRASBOURG	Traitement des déchets issus des déchèteries	3 191 082 €
TREMPLENS ASSOCIATION INTERMED	Personnel intérimaire	1 739 155 €
AGRIVALOR ENERGIE SAS	Collecte et traitement des biodéchets	1 393 762 €
SENERVAL	Traitement thermique avec valorisation	501 964 €
MAUFFREY ALSACE	Transport des déchets	415 142 €
AGRIVALOR	Collecte et traitement des déchets verts des déchèteries	410 889 €
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA	Collecte et traitement des métaux issus des déchèteries	308 085 €
GROUPE ROELLINGER	Traitement du bois	248 733 €
ALSADIS	Collecte et traitement des déchets dangereux issus des déchèteries	140 075 €
CONTENUR	Réceptifs de collecte des déchets ménagers	131 948 €

Les recettes du service

La redevance incitative des ordures ménagères est le mode de financement du service public de gestion des déchets choisi depuis le 1^{er} janvier 2010 par les élus du SMICTOM. Basée sur le volume du bac gris mis à disposition, la redevance incitative encourage la réduction et le tri des déchets.

Ce volume est fixé selon le nombre de personne résident dans le foyer et en fonction des habitudes de tri et de compostage.

La redevance est adressée au propriétaire du logement. Le principe du prorata temporis est également appliqué.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la redevance prend également en compte le nombre de levées du bac gris : un forfait de levées est compris dans la redevance, et toute levée supplémentaire est facturée afin d'encourager le tri des biodéchets et la réduction des déchets à incinérer.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le nombre de levées du bac gris comprises dans la redevance est passé à 18.

La redevance, un abonnement forfaitaire annuel qui comprend :



26 collectes du bac jaune ou bornes jaunes



18 collectes du bac gris



La collecte des bornes à verre



La collecte des biodéchets



18 passages en déchèterie



Un accès aux actions de prévention et de sensibilisation



Le traitement différencié des flux de déchets : recyclage, incinération, méthanisation



En raison des investissements programmés dans le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) d'une part, et du contexte inflationniste d'autre part, les tarifs des abonnements 2023 ont augmenté de 4 à 6 € par rapport à 2022.

LES TARIFS 2023

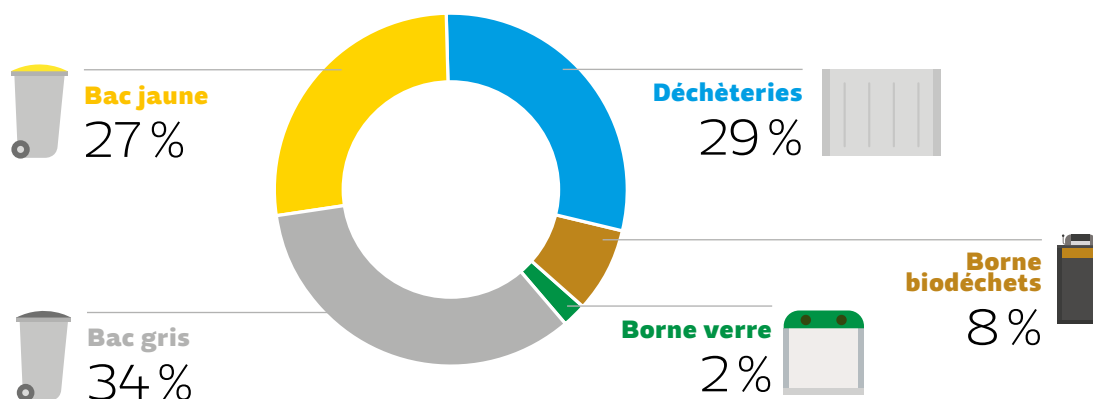
Forfait		A	B	C	D	E
Nombre de personnes du foyer		1 à 2	2 à 3	3 à 5	5 à 6 ou +	6 ou +
Abonnement annuel - circuit		195 €	228 €	296 €	499 €	666 €
Abonnement annuel - écarts*		172 €	199 €	251 €	406 €	539 €
Porte-à-porte	Leuée supp.	3 €	4 €	6 €	11 €	15 €
Apport volontaire	Nb d'ouvertures correspondant	22	29	44	87	123
	Ouverture supp.			2,50 €		

*Sont considérés comme des « écarts de collecte », toutes les habitations, dotées ou non de bacs individuels, qui sont situées à plus de 300 mètres du point de collecte le plus proche (la distance est mesurée sur la voirie à l'angle de la propriété jusqu'au point de collecte considéré et non à vol d'oiseau) ou hors zone agglomérée au sens du décret collecte n°2016-288 de mars 2016, à savoir hors toute zone au tissu bâti continu ne présentant pas de coupure de plus de 200 mètres entre

deux constructions. Les usagers situés en « écart de collecte » seront dans l'obligation d'avancer leurs bacs au point de regroupement indiqué ou de déposer leurs déchets dans les bacs mis en place au point de regroupement. De ce fait, ils bénéficieront du tarif « écart de collecte ». Ni les impasses ni les voies en travaux ne sont considérées comme des écarts.

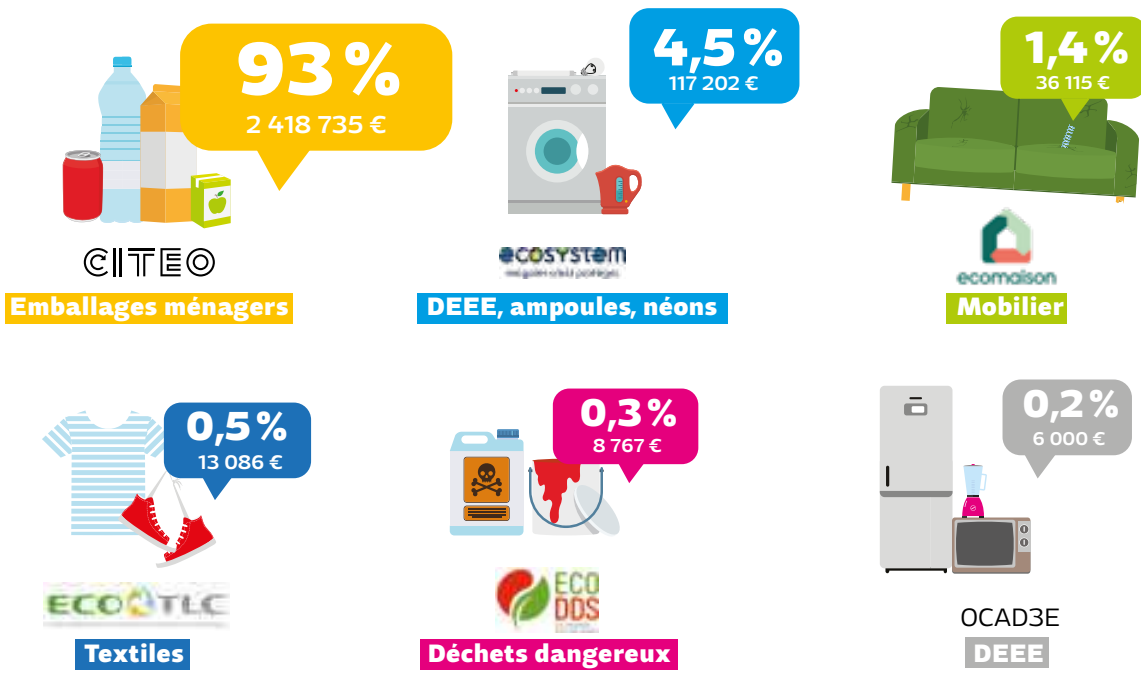
Pour les immeubles et les professionnels, il existe des abonnements spécifiques également définis en fonction des pratiques de tri, du nombre de personnes ou du volume et de la nature de l'activité.

RÉPARTITION DES DÉPENSES



Les contributions et recettes de la valorisation

PARTICIPATION DES ÉCO-ORGANISMES



TOTAL 2 599 905 €





SUBVENTIONS

Subvention accordée par	Objet	Montant
REGION	PLPDMA	20 812 €
ADEME	Extension des consignes de tri	366 944 €
ADEME	Biodéchets	346 774 €
ADEME	Caractérisation	48 087 €
CITEO	Extension des consignes de tri	420 000 €
TOTAL		1 202 617 €

LES VENTES DE MATIÈRES ET LES PRODUITS DU TRAITEMENT DES D.A.E.

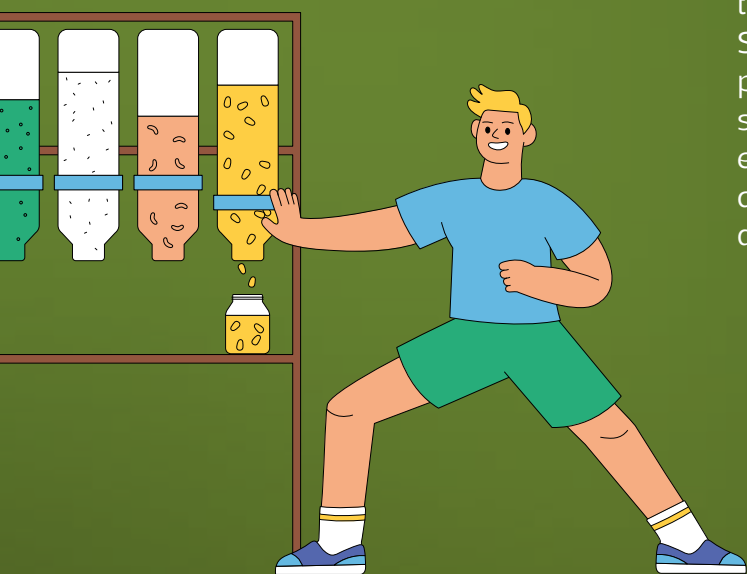
Une partie des matières triées a été vendue pour un montant de 771 682 euros (verre, plastiques, aluminium...). Le traitement des DAE (Déchets d'Activités Economiques) a rapporté 214 623 euros.

En 2023 le centre de tri a partiellement fonctionné, du fait des travaux pour accepter la nouvelle consigne de tri.



MESURES POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Prévention des impacts sur l'homme et l'environnement



Dans le cadre de sa mission de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées, le SMICTOM d'Alsace Centrale a également comme préoccupation permanente la préservation de la santé de ses agents, la protection de l'environnement et la prévention de pollution dans toutes ses activités afin d'agir en acteur responsable du développement durable.

Santé, sécurité et conditions de travail



Sécurité des agents, préservation de leur santé et amélioration des conditions de travail sont au cœur de la dynamique d'amélioration continue menée par le SMICTOM.

Les moyens humains dédiés, sont notamment :

- deux assistants de prévention du SMICTOM qui audient les activités et conseillent les services,
- un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection des règles d'hygiène et de sécurité (ACFI) en charge de vérifier l'application de la réglementation (Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin),
- un service de Médecine Professionnelle et Préventive afin de veiller à l'hygiène et à la santé des agents (AST67).

L'hygiène et la sécurité des personnes est assurée :

- par des équipements techniques, qui font l'objet de vérifications et maintenances régulières,
- par des règlements et consignes,
- par des formations et sensibilisations des agents,
- par des équipements de protection, vêtements de travail, etc.
- par la formalisation des signalements des agents et des visites de sécurité.
- Les circuits de collecte ont été dimensionnés afin qu'un agent de collecte « pousse-tire » moins de 7,5 tonnes par jour (poids à vide du bac compris).



- Dans le cadre de l'adaptation du centre de tri aux extensions des consignes de tri, un bureau d'étude spécialisé dans l'ergonomie a accompagné le SMICTOM afin d'intégrer dès la conception la meilleure adaptation de la machine aux agents.

L'ergonomie doit notamment permettre de réduire le nombre et l'amplitude des gestes répétitifs, d'améliorer les postures de travail et de mieux équilibrer les temps de récupération des valoristes.

FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT



Chaque année en France, entre 40 000 et 50 000 personnes perdent la vie suite à un arrêt cardiaque, dont un tiers a moins de 55 ans. Malheureusement, le taux de survie reste faible, oscillant entre 3 % et 4 %, principalement en raison du manque de connaissances en matière de premiers secours parmi les citoyens.

Conscient de cet enjeu de santé publique, le SMICTOM

d'Alsace Centrale s'engage pleinement à former l'ensemble de ses agents non SST aux gestes qui sauvent, dans le but d'atteindre rapidement un objectif de 100 % de formation.

Ainsi, depuis 2023, une campagne de formation a été lancée en partenariat avec la Protection Civile française, qui assure la mise en place du programme PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1). Cette formation de 7 heures vise à doter les agents des compétences essentielles pour intervenir efficacement en cas d'urgence :

- Assurer leur propre sécurité, ainsi que celle de la victime ou de toute autre personne présente, et transmettre les informations nécessaires aux services de secours.
- Réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée.
- Agir promptement en cas d'arrêt cardiaque et savoir utiliser un défibrillateur automatisé externe.

À ce jour, 51 % des agents sont formés aux premiers secours (SST + PSC1).

Prévention des pollutions



Le SMICTOM d'Alsace Centrale mène une politique active de prévention des risques de pollution et de limitation des impacts sur l'environnement, en conformité avec la réglementation.

L'EAU

Le SMICTOM fait réaliser des contrôles réguliers par un laboratoire agréé afin de vérifier l'absence d'impact de ses activités sur le milieu naturel. Des analyses sont réalisées notamment sur :

- les rejets des eaux pluviales transitant sur les différents sites (déchèteries, CSDND de Châtenois et site de Scherwiller),
- les rejets des eaux pluviales en contact avec les déchets (lixiviats) au niveau du CSDND de Châtenois traitées à la station d'épuration de Sélestat,
- les eaux souterraines via des piézomètres situés au droit des sites de Châtenois et de Scherwiller ainsi qu'en amont et en aval.

L'AIR

Chaque année, un laboratoire accrédité effectue une campagne de mesures en sortie de la torchère présente au centre de stockage des déchets non dangereux de Châtenois. En 2023, toutes les mesures étaient conformes aux exigences réglementaires.

LE BRUIT

Une campagne de mesure a été réalisée en 2023 sur l'ensemble de nos sites. Elle a conclu au respect des limites réglementaires applicables au site en matière de bruit.

ESPACES VERTS ET BIODIVERSITÉ



Un effort particulier est mené quant à l'intégration paysagère des sites d'exploitation du SMICTOM dans leur environnement. L'entretien de l'ensemble des espaces verts du SMICTOM est réalisé en utilisant des techniques respectueuses de l'environnement :

- Non utilisation de pesticides, de dés herbants, d'engrais ou d'autres produits chimiques,
- Utilisation de la technique du « mulching » pour ne pas produire de déchets verts liés à la tonte,
- Gestion différenciée des espaces verts afin de développer la biodiversité (prairies naturelles avec fauche tardive),
- Non arrosage des espaces verts pour préserver les ressources en eau,
- Arrachage et/ou recouvrement des espèces végétales non autochtones et invasives,
- Mise en place de refuges pour la biodiversité sous la forme de stères de bois aménagés (refuges à hérissons, hôtels à insectes, abris divers).

SOLIDARITÉ

En cohérence avec les valeurs du SMICTOM, le marché d'entretien des espaces verts a été réservé à partir de 2022 à certains types d'entreprises. La prestation est réalisée au SMICTOM par une entreprise qui est à la fois :

- Une entreprise de travail adaptée qui emploie très majoritairement **des salariés en situation de handicap**
- **Une entreprise de l'économie sociale et solidaire** organisée sous forme de SCOP (Société Coopérative et Participative)



HYGIÈNE ET PROPRETÉ

La propreté et l'hygiène des sites du SMICTOM sont assurées grâce :

- aux nettoyages réguliers des sites par les agents, ainsi que par des prestations ponctuelles (passage d'une balayeuse, ...),
- à une vigilance particulière lors des épisodes de vents afin de prévenir les envois de papiers ou de plastiques,
- aux grillages périphériques cernant l'ensemble des sites

permettant de retenir les envois,

- aux ramassages des envois par les agents et via une prestation,
- au placement sous dératisation permanente,
- à une prestation d'entretien régulier des réseaux et installations d'assainissement.

LA SÉCURITÉ DES SITES

Afin de garantir la sécurité des sites et la protection de l'environnement par rapport aux risques liés à la malveillance :

- les sites sont placés sous vidéoprotection,
- les alarmes sont télé-surveillées 24h/24 avec intervention d'un agent de sécurité en cas de nécessité,

- de la surveillance électronique est déployée (détection des intrusions, détection des incendies, contrôle des accès,...),
- la présence humaine est permanente sur le site de Scherwiller (gardiennage),
- des rondes de surveillance sont effectuées.

CLIMAT ET RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Le dérèglement climatique a un lien étroit avec l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur et canicule, pluies intenses et inondations, vents forts,...). Au-delà des de la réduction à la source des émissions de carbone, le dérèglement climatique nécessite aussi d'adapter l'organisation de travail et du service public.

En 2022, un diagnostic de vulnérabilité au risque inondation a été réalisé sur le site de Scherwiller. Ce diagnostic permet de mieux appréhender les inondations dont la fréquence pourrait augmenter, afin d'anticiper le risque et de réduire la vulnérabilité des installations et équipements.

Les différentes activités du SMICTOM étant fortement liées aux conditions météorologiques, une organisation de surveillance et de veille des vigilances météorologiques permet d'anticiper les risques connus et d'adapter le service

public en cas de nécessité.

Chaque situation est différente et génère des actions spécifiques en fonction de l'heure de l'événement et du type de phénomène météorologique.

Exemples de quelques mesures pouvant être prises :

- Fermeture des déchèteries les après-midis en cas de risques liés à la canicule / fortes chaleurs afin de ne pas inciter les usagers à se déplacer en cas de risque météorologie et afin de protéger les agents,
- Modification des horaires de collecte des déchets afin de diminuer l'exposition des agents aux risques liés aux vents forts d'une tempête,
- Autorisation ponctuelle de télétravail supplémentaire pour réduire les trajets extérieurs.

Politique climat du SMICTOM



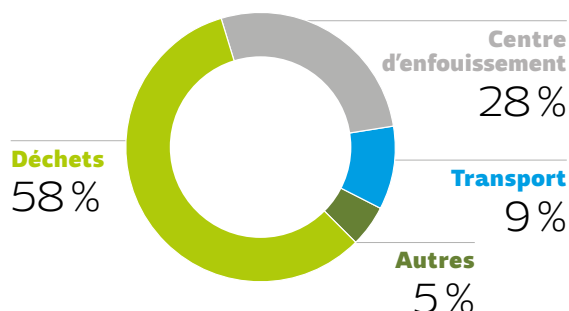
Début 2024, le SMICTOM a mis à jour le travail réalisé en 2022 par le bureau d'études Alternative Carbone avec les données 2023. Ce plan d'actions intègre toutes les actions prévues par le PLPDMA puisque la prévention est un levier fort de baisse des émissions.

L'impact direct du fonctionnement du SMICTOM (hors traitement des déchets) est estimé pour 2023 à **9 589 tonnes de CO2 soit 41% du bilan carbone du SMICTOM** (58% sont liés au traitement des déchets). Les émissions de CO2 sont en recul de 2% par rapport à 2022.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CO2 2023

dont le traitement des déchets 2023 :

22 882 tonnes de CO2



INDICATEURS 2023

avec le traitement des déchets 2023



Politique énergétique du SMICTOM



Menée depuis 2014

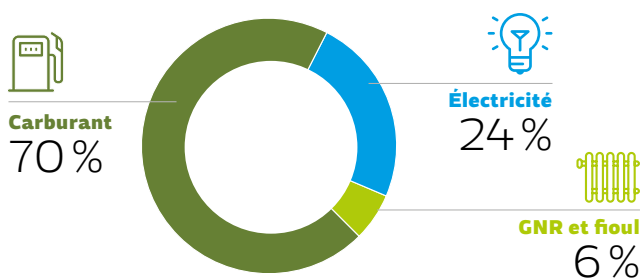
INDICATEURS ÉNERGÉTIQUES

Année référence 2013

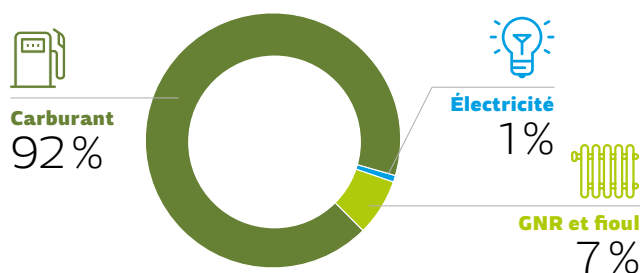
	fin 2023	Objectifs cibles
Référence Indicateur de performance (IP) Electricité	- 16 %	- 27 %
Référence IP carburant	- 8 %	- 15 %
Référence IP gaz	- 46 %	- 30 %
Consommation énergétique globale	- 12 %	- 20 %
Énergie renouvelable	25 %	40 %
Diminution GES	- 20 %	- 20 %
ÉCONOMIE RÉALISÉE PAR RAPPORT À 2013	- 132 713 € TTC/an	

En 2023, le traitement des déchets par méthanisation et valorisation énergétique a permis de produire l'équivalent de 34 839 MWh soit 8 fois plus que l'énergie nécessaire au fonctionnement du SMICTOM d'Alsace Centrale.

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION EN KWH ENTRE LES ÉNERGIES



RÉPARTITION DE L'IMPACT EN CO2 ENTRE LES ÉNERGIES



En 2023, la consommation d'énergie du SMICTOM a été de

4 169 MWh/an

pour une facture de 993 K€ TTC (soit 4 % du budget du SMICTOM)

L'équivalent de 859 tonnes de CO2 rejetés soit 165 tours de la Terre en Clio

LES PROJETS PRÉVUS EN 2024

- Mise à jour de l'étude thermique du bâtiment administratif et mise en œuvre des travaux d'optimisation du chauffage et de la climatisation des bâtiments de Scherwiller.
- Étude des potentiels photovoltaïques sur le site de Scherwiller et construction de la société de projet pour la ferme solaire.
- Poursuite des essais de peinture athermique en déchèterie pour améliorer le confort des agents et des usagers et limiter l'utilisation de la climatisation.
- Passage en régime TN pour permettre le chargement des véhicules électriques.

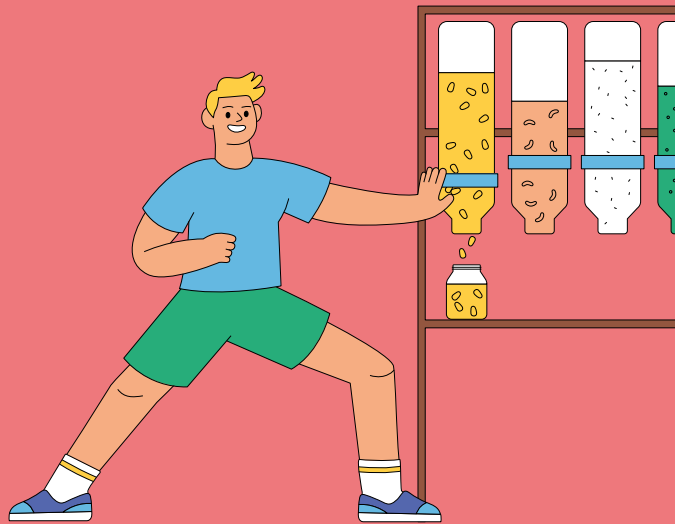




Depuis qu'il s'est mis à l'eau du robinet, **Michel ne consomme plus de bouteilles en plastique.** Et ça, ça mérite une médaille !



Depuis qu'elle s'est mise au compost, **Muriel a réduit son bac gris de plus de 60 kilos.** Et ça, ça mérite une médaille !



Depuis qu'il achète ses céréales en urac, **Julien a considérablement réduit sa production d'emballages.** Et ça, ça mérite une médaille !

Brauo et merci
à tous les

CHAMPIONS DU QUOTIDIEN

Depuis 30 ans, **votre geste de tri contribue à préserver l'environnement** et la qualité de vie de notre territoire.

ET ÇA, ÇA MÉRITE UNE MÉDAILLE !



Depuis qu'elle a opté pour des vêtements de seconde main, **Sophie a contribué à la réduction des déchets textiles.** Et ça, ça mérite une médaille !



Depuis qu'ils pratiquent le covoiturage, **Laura et Paul ont réduit leur empreinte carbone de manière significative.** Et ça, ça mérite une médaille !

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères d'Alsace Centrale

2, rue des Vosges - 67750 SCHERWILLER - www.smictom-alsacecentrale.fr - Courriel : courrier@smictom-alsacecentrale.fr
n°SIRET : 256 702 960 00012 - Code APE : 3811Z